

Date de dépôt : 21 novembre 2019

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au Plan financier quadriennal 2018-2021 de la République et canton de Genève

Rapport de M. Christian Dandrès

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances s'est réunie le 4 septembre 2019 sous la présidence de M^{me} Frédérique Perler pour étudier le rapport RD 1201.

Elle a auditionné M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances.

Ont également participé aux travaux de la commission : M. Pierre Béguet, directeur des finances de l'Etat, M. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Le procès-verbal a été tenu par M. Gérard Riedi.

Que toutes ces personnes soient remerciées pour leur apport aux travaux de la commission.

Débats

M^{me} Fontanet constate que le Plan financier quadriennal 2018-2021 traité aujourd'hui par la commission des finances n'est plus d'actualité et qu'il aurait dû le cas échéant être traité en même temps que le budget devant le Grand Conseil. Elle répond volontiers aux questions des commissaires, mais n'a pas de remarque à faire sur ce PFQ.

Un commissaire socialiste constate que ce PFQ s'ajoute à deux autres PFQ qui doivent encore être traités par la plénière.

Un commissaire UDC trouve qu'il s'agit d'un exercice assez amusant, puisqu'il y a des plans quadriennaux qui changent année après année et que cela ne joue jamais.

Un commissaire Vert estime que, cette année, il y a quand même une inquiétude supplémentaire en raison des nouveaux exercices liés à la RFFA. Il espérait que M^{me} Fontanet aurait davantage à dire sur cet enjeu qui semble important, outre le fait que ce PFQ n'est plus d'actualité.

M^{me} Fontanet annonce que les députés seront saisis d'un nouveau PFQ le 19 septembre 2019, mais qu'elle ne peut pas donner aujourd'hui des informations sur ce nouveau PFQ.

Un commissaire socialiste se demande à quoi cela sert de travailler sur ce PFQ 2018-2021 si le Conseil d'Etat va déposer un nouveau PFQ.

M^{me} Fontanet indique que le Conseil d'Etat fait un PFQ chaque année et que le PFQ à venir sera plus compliqué, notamment en raison des votes sur la CPEG, sur l'IN 170 et sur la RFFA, en raison des provisions qui ont dû être constituées en matière de planification hospitalière et en raison d'une augmentation importante des charges sociales renvoyées par Berne.

Elle fait remarquer que, de façon générale, la présentation des PFQ se fait en même temps que la présentation du budget. Aujourd'hui, deux ans plus tard, elle n'a pas d'éléments particuliers à donner sur ce PFQ.

Un commissaire PLR est surpris par ce débat et les cris d'orfraie de son préopinant socialiste. Tout le monde sait, depuis l'instauration du PFQ, que cet exercice n'a aucun sens. D'ailleurs, la plupart, voire la totalité, de ces PFQ ont été refusés par la commission des finances et par la plénière. C'est un exercice de style imposé par la loi. Il remercie M^{me} Fontanet de faire preuve d'honnêteté en la matière. Il trouve qu'on sent tout de même que la situation va être désastreuse. On imagine des transferts de charges considérables auprès des communes avec des envois de factures pour des charges sociales sans aucune capacité de codirection et de codécision pour celles-ci. Ce nouveau PFQ va poser des problèmes gigantesques. On parle de 90 millions de francs en tout cas. Quant aux petits propriétaires immobiliers qui vivent par exemple à Plan-les-Ouates et qui ont une retraite, ils ne se laisseront pas tondre comme la gauche et le Conseil d'Etat entendent le faire. Le PFQ 2020-2023 donnera lieu à des passes d'armes importantes et surtout à des messages politiques très importants. Il pense que les communes et les propriétaires immobiliers ne seront pas les vaches à lait des errances budgétaires du canton de Genève et de son incapacité totale à maîtriser les charges.

Un commissaire socialiste indique que le PFQ 2018-2021 a manifestement échappé à la commission. Maintenant, dans la mesure où les deux autres PFQ qui sont à l'ordre du jour du Grand Conseil couvrent la période sur laquelle porte le RD 1201, il se demande si la commission n'aurait pas la possibilité de se dispenser de le traiter ou si elle ne pourrait pas en prendre acte.

La présidente confirme que ce RD 1201 est précisément à l'ordre du jour pour que la commission puisse en prendre acte. La commission avait entendu M. Dal Busco, le 22 novembre 2017, sur ce PFQ. Maintenant, il s'agit d'en prendre acte formellement, de procéder au vote et de faire un rapport.

Un commissaire socialiste note que les PFQ précités recouvrent les années concernées par le PFQ 2018-2021 et il faut que la commission prenne acte du RD 1201.

Un commissaire EAG indique que, étant donné les mesures d'économies sur la fonction publique et sur les prestations contenues dans le rapport du Conseil d'Etat et qui se retrouveront probablement dans les prochains PFQ, EAG refusera de prendre acte du RD 1201.

Un commissaire PLR explique que le groupe PLR est contre ce plan financier qui prévoit des mesures scélérates contre les propriétaires immobiliers et qui vont toucher en particulier les petits propriétaires immobiliers. Ils n'ont que leur bien immobilier et leur retraite pour vivre et devront vendre leur bien immobilier pour pouvoir payer l'impôt, ce qui est inacceptable. Le groupe PLR s'oppose aussi à ce plan financier parce qu'il est prévu de transférer des charges aux communes sans qu'elles aient voix au chapitre, alors que l'Etat est totalement incapable de se réformer. On se borne à additionner les couches au mille-feuille de ces dépenses incontrôlées.

Un commissaire MCG annonce que le groupe MCG va s'abstenir, car c'est un simulacre de débat politique.

Un commissaire socialiste admet qu'il y a une volonté de report de charges sur les communes, mais estime qu'il faut se rappeler qui a asséché le canton avec 12% de baisse d'impôts en 2000, ce qui n'avait pas affecté les communes. Aujourd'hui, le canton est dans cette situation, notamment parce qu'il doit fournir des prestations et qu'il y a une augmentation de la population. Il y a une dichotomie entre le centime additionnel cantonal et le centime additionnel communal du fait de la baisse de 12% en l'an 2000. Concernant le RD 1201, le groupe socialiste s'abstiendra ou votera contre.

Un commissaire Vert fait savoir que le groupe des Verts s'abstiendra sur ce rapport qui est devenu sans objet, mais se réjouit de la présentation du prochain PFQ et d'y découvrir les propositions de hausses de revenus que

fera le Conseil d'Etat. Avec ce que le Grand Conseil a voté la semaine passée, il est certain que l'on va dans le mur si on n'a pas un plan qui prévoit également des hausses de revenus de l'Etat.

Un commissaire PLR aimerait profiter de l'occasion pour relever ce qui est écrit sur la LCPEG en page 15 de ce rapport totalement désuet. Contrairement à ce qui était indiqué par le Conseil d'Etat, les charges induites par la LCPEG, en tout cas partiellement, avaient été prises en considération dans l'évaluation des charges. A la page 15 du RD 1201, on peut voir que cela avait été indiqué à hauteur de 76 millions de francs pour 2021, 79 millions de francs pour 2020 et 83 millions de francs pour 2019. Il faut le rappeler, même si, comme d'habitude, on fait une légère sous-estimation pour finalement espérer que la hausse des revenus compense une partie selon un mécanisme bien fait. Au mois de septembre, le Conseil d'Etat dit qu'il n'y a pas suffisamment de revenus et propose des mesures structurelles qui sont ensuite abandonnées, parce que de nouvelles estimations sont faites dans le courant de l'année. Cela étant, il est vrai que la loi prévue en 2018 n'était pas la même que celle qui a été proposée par le Conseil d'Etat et que celle qui a été ensuite votée.

Le même commissaire PLR entend la gauche quand elle dit qu'elle veut augmenter les revenus parce que, dans le même temps, elle souhaite augmenter les charges. Ceux qui tiennent ce discours ont une certaine cohérence politique qu'ils assument. En revanche, quand il entend que ce sont les baisses qui posent problème, alors que les recettes augmentent, mais augmentent simplement un peu moins vite que les charges, celles-ci augmentant beaucoup plus que la population, que l'inflation et que le cumul de l'inflation et de la population, il croit qu'il faut raison garder. La problématique n'est pas la baisse des recettes, mais la hausse des charges. Il fait partie de ceux qui sont pour une croissance raisonnable et qualitative, qui tienne compte de l'environnement et non pas une croissance à tous crins qui condamne l'Etat à ponctionner de plus en plus et à soutenir une politique qui fait que fondamentalement on devient archidépendant d'une fiscalité quasiment confiscatoire.

Un commissaire PDC estime que le PFQ présenté par le RD 1201 est maintenant désuet. Le groupe PDC se réjouit de voir quelles seront les données du nouveau PFQ, notamment vis-à-vis de la fiscalité et de l'augmentation des charges. Le PDC s'abstiendra sur ce RD 1201.

Un commissaire socialiste revient sur la question de la RPI (réévaluation du patrimoine immobilier) et relève qu'il est indiqué en page 9 que le montant escompté serait de 30 millions de francs en 2019, ce qui avait été modifié quelque peu par la majorité parlementaire, et de 212 millions de

francs à terme. Il demande si le département pourrait donner des informations complémentaires sur l'échéancier de la RPI. M. Béguet lui répond que cet échéancier fera partie de la présentation qui sera faite sur le nouveau PFQ.

Un commissaire PLR note qu'on entend circuler régulièrement des chiffres sur le coût de l'annuité qui sera versée avec retard à la fonction publique. Il a toujours dit que le Conseil d'Etat n'appliquait pas la loi et qu'il prenait un risque inconsidéré sur ce point. Comme on entend des chiffres assez importants, il anticipe une question qui sera posée ultérieurement. Il aimerait qu'on puisse lui expliquer la différence du coût net a posteriori par rapport au coût annoncé lorsque le budget est présenté.

M. Béguet a pris note de la demande et indique que, lors de la présentation des thèmes transversaux, le département montrera quelle est la différence, chaque année, entre l'annuité brute, l'annuité nette avec l'effet de noria et les petits changements qui ont été introduits notamment par les suppléments de mécanismes salariaux. Il faut savoir que, maintenant, lorsqu'une annuité est octroyée, le coût de l'annuité nette est un peu plus élevé puisqu'il y a des suppléments pour les mécanismes salariaux des institutions subventionnées. Les commissaires auront une information très précise sur l'augmentation de charges en millions de francs que génère le coût de cette annuité supplémentaire dans le prochain PFQ.

Un commissaire EAG note que le Conseil d'Etat et la majorité de droite se sont tiré une balle dans le pied, car payer rétroactivement l'annuité 2016 va coûter beaucoup plus cher que si elle avait été payée l'année même.

Vote

La présidente met aux voix la proposition de prendre acte du RD 1201 :

Oui :	—
Non :	9 (1 EAG, 3 S, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	6 (2 Ve, 2 PDC, 2 MCG)

La proposition est refusée.